

Couacs autour de la loi logement social

Laurence Francqueville | 24/10/2012 | 18:25 | [Logement](#)

L'annonce du Premier ministre, le 24 octobre au matin sur France Inter, de l'annulation de la loi sur le logement social par le Conseil Constitutionnel, avant même qu'il n'ait rendu sa décision, a provoqué une belle pagaille. Retour sur une journée de cafouillages.

Ce n'est ni Mme Duflot ni aucun ministre qui est en responsabilité de l'annulation (de la loi sur le logement social, nldr) par le Conseil constitutionnel. (...) L'UMP a obtenu l'annulation. Très bien pour l'UMP. Mais ce n'est pas bien pour les Français. Il y a eu un cafouillage parlementaire. Je le regrette», a expliqué mercredi 24 octobre Jean-Marc Ayrault à l'antenne de France Inter. Pourtant, la décision du Conseil Constitutionnel n'était attendue que dans la soirée.

Ce projet de loi, qui prévoit la vente de terrains publics vacants avec une décote pour construire du logement social ainsi que le relèvement du quota de 20 à 25% de logements sociaux dans les communes situées en zone tendue, a été adopté le 10 octobre. Pour ce premier texte du nouvel exécutif avec celui sur les emplois d'avenir, censé symboliser l'importance qu'il accorde au sujet du logement, la discussion accélérée avait été imposée. Ce qui avait fait grincer les dents de nombreux parlementaires, au point que le groupe UMP au Sénat a déposé un recours devant le Conseil constitutionnel, non pas sur le fond du texte mais sur les conditions de déroulement du débat parlementaire. En fait, pour la première fois depuis la réforme constitutionnelle de 2009, la discussion en séance s'est faite sur le texte du gouvernement et non sur celui de la commission, cette dernière n'ayant pas été en mesure d'examiner le projet de loi.

Tollé dans l'opposition

« Cette annonce de Jean-Marc Ayrault est révélatrice de l'amateurisme du nouveau gouvernement. Le Premier Ministre annonce publiquement une décision du Conseil alors que celui-ci n'a pas encore statué, c'est assez surprenant ! Cafouillage sur cafouillage, Ayrault et ses ministres nous offrent un beau spectacle d'incompétence », a réagi Benoist Apparu, l'ancien ministre du Logement.

Devant le tollé provoqué par les propos du Premier ministre, la porte-parole du gouvernement Najat Vallaud-Belkacem a tenté de relativiser la portée du propos au sortir du Conseil des ministres : « Jean-Marc Ayrault s'est placé dans l'hypothèse où le conseil invalidait cette loi », a-t-elle indiqué. Ce dernier a répondu dans l'après-midi à une question au gouvernement formulée dans l'hémicycle par le député Marc Le Fur (UMP) : « Il est vrai que tous les conseils juridiques du gouvernement m'indiquent que cette annulation est possible. Mais elle n'a pas été décidée, vous avez parfaitement raison. Je me suis peut-être trompé en anticipant un peu, peut-être que le Conseil constitutionnel nous annoncera une bonne nouvelle». Dans le cas contraire, le gouvernement a d'ores et déjà indiqué qu'un nouveau texte « plus solide » sera présenté le 14 novembre en Conseil des ministres et le 20 novembre à l'Assemblée nationale. L'objectif étant qu'il soit adopté avant la fin de l'année.

Laurence Francqueville | Source LE MONITEUR.FR